

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JUIN 2015**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 11 juin 2015 à 20H30, sous la présidence de Monsieur Christian RENAULT, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur RENAULT Christian, Maire

Monsieur PIOT Michel, Madame EHRMANN Christine, Madame ELIMAS Nathalie, Madame SIMONOU Saliha, Monsieur LASMARRIGUES Jean-Bernard, Adjoint

Madame BERMUDEZ Claudia, Monsieur BOSC Fabien, Monsieur BRUN Thierry, Madame CORNELOUP Isabelle, Madame FANOUILLERE Murielle, Madame MILCENT Michelle, Madame PECHENA Marie Claude, Monsieur REVEILLERE Dominique, Monsieur TSORBA Sylvain, Madame VILLE-VALLEE Florence,

**Etaient absents excusés** : Madame MONCOMBLE Fanny pouvoir à Madame FANOUILLERE Murielle,

Monsieur AITA Jean Claude pouvoir à Monsieur Michel PIOT

Madame COUTURE Laure pouvoir à Madame PECHENA Marie-Claude,

Monsieur BOROS Charles pouvoir à Monsieur Jean Bernard LASMARRIGUES,

Monsieur ANÉ Richard, Madame COHENDET Christel,

.....  
**Ordre du jour**

## **Nomination du Secrétaire de Séance**

Le conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire désigne suivant l'ordre alphabétique, Monsieur Lasmarrigues Jean-Bernard.

## **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2015**

Monsieur Thierry Brun fait remarquer que le compte rendu ne révèle pas l'intégralité des débats, notamment les propos de Madame Ville-Vallée Florence. Il est pris acte de cette observation.

Le Conseil Municipal, 5 voix contre (Madame Bermudez, Madame Corneloup, Madame Ville-Vallée, Monsieur Bosc, Monsieur Brun), 15 voix pour, approuve le compte rendu du conseil du 28 mai dernier.

## **Compte rendu des décisions prises par le Maire**

**Le 18 mai 2015** : Décision de signer un marché adapté pour l'achat d'une tondeuse reconditionnée pour le service espace vert. Le montant est de 32 000 euros HT soit 38 400 euros TTC prévu au compte 2182 du budget communal 2015.

Madame Ville-Vallée Florence s'étonne que cette décision n'ait pas été évoquée lors du Conseil Municipal du 28 mai et elle se demande si cette acquisition ne pourrait faire l'objet d'une demande de subvention (question orale du dernier conseil municipal).

En ce qui concerne la date Madame Ringenbach Valérie explique que Monsieur le Maire a signé la décision le 18 mai et qu'ensuite le dossier complet est parti à la sous préfecture de sarcelles pour le visa du contrôle de la légalité (non par voie dématérialisée car il s'agit d'un marché adapté). La Mairie se déplace à la Sous préfecture le mardi et le vendredi. Le retour s'est effectué le vendredi 22 mai et la note de synthèse du Conseil Municipal a été envoyée le jeudi 21 mai.

Pour la demande de subvention celle-ci est possible.

**Le 28 mai 2015 :** décision de signer un contrat d'assistance et de maintenance de logiciel avec la Société Arpège domiciliée 13 rue de la Loire 44236 Saint Sébastien sur Loire pour le produit ARPEGE Maestro Opus. Contrat conclu jusqu'à la fin de l'année civile, renouvelable par tacite reconduction sans excéder 5 ans. Le coût de la redevance annuelle est de 118 euros HT soit 141.60 euros TTC.

Madame Corneloup Isabelle demande quel est le logiciel concerné. Madame Ringenbach Valérie répond qu'il s'agit du logiciel pour le recensement militaire.

Arrivée de Madame PESTIE Guilaine à 21H42.

## **1 – Projet de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency et de la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France, étendu aux communes de Montlignon et Saint-Prix**

Par courrier daté du 29 mai, reçu le 1<sup>er</sup> juin 2015 Monsieur le Préfet du Val d'Oise nous a transmis son arrêté portant projet de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency(CAVAM) et de la Communauté de communes de l'Ouest Plaine de France (CCOPF), étendu aux communes de Montlignon et Saint Prix, actuellement membres de la Communauté d'Agglomération Val et Forêt (CAVF). Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce projet dans un délai d'un mois à compter de la notification, soit avant le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Monsieur Fabien Bosc s'interroge sur le devenir des conseillers communautaires élus lors de l'élection de mars 2014. Monsieur le Maire répond que cette question a été évoquée en réunion des vices présidents à la CAVAM. Il y a une quasi certitude que la Ville de Margency ne comportera plus qu'un seul représentant au conseil de la future Communauté d'Agglomération. Les quatre membres élus à ce jour n'auront plus de raison légale de représenter Margency à une Communauté d'agglomération qui n'existera plus au 31/12/15. La prochaine Communauté d'Agglomération ne s'appellera pas CAVAM et justifie ainsi d'une représentation différente de celle votée en mars 2014.

Pour les compétences, Monsieur le Maire précise que la CAVAM a fait réaliser des études. Deux schémas sont retenus : un schéma minimal avec les compétences obligatoires et optionnelles imposées par la Loi et un schéma maximal avec toutes les compétences de la CAVAM et les compétences de la CCOPF.

Monsieur Fabien Bosc demande ce qu'il adviendra du « centre nautique La Vague ». Devra-t-on participer à la construction d'une nouvelle piscine. Monsieur le Maire répond que les communes constituant la future agglomération n'ont pas encore pris de décision. Des cabinets ont été missionnés pour étudier les scénarios de rapprochement. En ce qui concerne les piscines, la CAVAM est propriétaire de la Vague. La piscine de Montmorency est gérée par un Syndicat.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal de Margency, cinq abstentions (Madame Corneloup, Madame Bermudez, Madame Ville-Vallée, Monsieur Brun, Monsieur Bosc), 16 voix pour émet un avis favorable au projet de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency (CAVAM) et de la Communauté de communes

de l'Ouest Plaine de France (CCOPF), étendu aux communes de Montlignon et Saint Prix, actuellement membres de la Communauté d'Agglomération Val et Forêt (CAVF) (arrêté de Monsieur le Préfet du Val d'Oise du 29 mai 2015).

Avant de répondre aux questions orales Monsieur le Maire a précisé que l'utilisation récente de ces questions par les listes d'opposition était inacceptable :

- En quantité, les questions seront limitées à un maximum de trois questions pour les deux listes d'opposition.
- Sur le fond, les questions ne pourront porter que sur des sujets relatifs à la commune
- Sur la rédaction, les questions devront tenir en quelques lignes, elles ne pourront porter que sur un seul thème et elles seront rédigées de façon non agressive

Monsieur Thierry Brun fait remarquer que le règlement intérieur devra être modifié.

## **QUESTIONS ORALES**

### **Question 1 pour le conseil municipal du jeudi 28 mai : financement et subvention de la Loi Labbé posée par Florence Ville-Vallée**

Plus de 10 % de la superficie de notre commune est occupé par des parcs et des espaces verts publics. Le coût de l'entretien en hommes et matériel de ces 8 hectares n'est pas neutre sur le budget de la commune. Il le sera encore moins avec l'application de la loi Labbé de janvier 2014, encadrant l'utilisation et interdisant l'usage des produits phytosanitaires sur le territoire national par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des Espaces verts, promenades et forêts.

Présentés par madame Ségolène Royal, le projet de loi et la démarche « Terre saine, communes sans pesticides » pour la transition énergétique et la croissance verte prévoient d'avancer cette interdiction au 1er janvier 2017. Plus de 4 000 collectivités sont déjà mobilisées et d'ores et déjà engagées dans des démarches de réduction d'usage des pesticides. Des demandes de subventions sont « encore possibles » avant application de la loi Labbé au 1er janvier 2017, auprès du Conseil départemental, de la région Ile de France et de l'Agence de l'eau Seine Normande. Après janvier 2017 ces subventions disparaîtront rapidement. A titre d'exemple, l'Agence de l'eau renforce ses aides (taux de financement compris entre 30 et 50 % selon l'objectif de réduction) afin d'accompagner les collectivités et gestionnaires d'espaces verts et de voiries à diminuer, voire supprimer l'utilisation de pesticides dans l'objectif d'atteindre "zéro phyto" les ressources en eau potable à protéger pour le futur étant prioritaires. Ce financement porte sur les formations, de l'achat de matériels etc.... Il nous aidera à ce changement.

Avez-vous déjà initié des démarches dans ce sens ou avez-vous l'intention de le faire ? Nous vous proposons de construire le dossier de subvention et de conduire la démarche de labellisation.

### **Réponse :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Saliha SIMONOU, Maire adjoint délégué aux finances.

Sur le site du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, il est noté que la Loi Labbé et son objectif « zéro phyto » sera applicable le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Nous sommes certains que la prochaine équipe municipale fera respecter cette Loi.

Concernant les subventions, le document « Financements en Ile de France pour la réduction de l'usage des produits phyto sanitaires dans les zones non agricoles » datant de janvier 2014 précise en page 19 que le Conseil Départemental subventionne l'acquisition de matériel et la

formation du personnel pour une gestion alternative des espaces verts. Dans ce cadre, nous réfléchissons à mettre au budget en 2016 une désherbeuse thermique de grande largeur pour laquelle nous demanderons une subvention.

A Margency, en accord avec le Directeur des Jardins qui a suivi la formation sur l'usage des produits phytosanitaires en 2014, nous avons décidé de ne plus utiliser de produits phytosanitaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ces produits désherbants sont remplacés soit par un rotofil, soit par un bruleur au gaz, soit par la bonne vieille raclette.

## **Groupe "Pour Margency" : questions orales du conseil municipal du jeudi 11 juin 2015 :**

### **Question 1 : circulation dans l'allée François Mauriac posée par Thierry Brun**

Suite à votre réponse au conseil municipal du jeudi 28 mai 2015, nous avons rencontré des riverains de l'allée François Mauriac qui nous ont confirmé l'accès à cette voie par des véhicules de toutes catégories. Ils s'inquiètent toujours de ce trafic. Pouvez-vous apporter des réponses et des solutions comme vous l'avez proposé pour l'avenue du 18 juin qui est bien plus large que cette allée ?

#### **Réponse :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain TSORBA, responsable de la sécurité.

Réponse de M. GOUDIN, Chef de la Police Municipale de MARGENCY :

L'allée mesure 182 mètres 80 dont une ligne droite de 66 mètres 30 et une autre de 49 mètres 66. Il paraît peu réaliste qu'un véhicule circule à plus de 40 km/h dans cette allée étroite et à double sens de circulation.

Toutefois, afin de rassurer les riverains de l'allée François Mauriac, nous allons prendre deux arrêtés, l'un règlementant le tonnage des Poids lourds à 3,5 tonnes, le deuxième instaurant une zone à 30 kms/h qui seront matérialisés par la pose de panneaux verticaux. Enfin, la Police Municipale fera des contrôles aux entrées et sorties de cette allée.

### **Question 2 : le bassin des Moulinets posée par Florence Ville-Vallée**

Mal connu des Margencéens, le Bassin des Moulinets a bénéficié d'un aménagement en parc paysager d'environ 2 hectares, avec plan d'eau permanent, une promenade de 750 mètres sur deux niveaux faisant le tour du plan d'eau. Une île boisée en son centre fait office de refuge naturel pour les oiseaux migrateurs. On peut y voir des oies sauvages, des hérons cendrés, des cygnes, des canards colverts, des poules d'eau, plus d'une centaine d'oiseaux de toutes espèces. Cet espace remarquable jouxte le parc de la mairie coté tennis depuis lequel nous pouvons voir à travers les grilles son jet d'eau s'élever. Son entrée placée au bout de la rue des Moulinets à Eaubonne est difficile à trouver. Pouvons-nous envisager en prolongement de nos propres espaces verts, une deuxième ouverture sur la limite de propriété Margency / SIARE et proposer un projet d'ouverture en collaboration avec le SIARE et le club de Tennis ?

#### **Réponse :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean Bernard LASMARRIGUES, Maire-Adjoint délégué à la politique de la Ville, Sécurité des bâtiments, Urbanisme, Voirie, Dossiers juridiques.

Ce point a été évoqué avec Monsieur le Maire d'EAUBONNE lorsque nous travaillions sur la rénovation de la rue Marcelin BERTHELOT. M. DUBLINEAU nous a donné son accord de principe sur la réalisation d'une ouverture coté Margency pour accéder au bassin. Pour des raisons de sécurité, cette ouverture serait ouverte et fermée par le gardien du bassin. Pour accéder à cette ouverture, il faut « récupérer » la bande de terrain de l'ancien chemin qui reliait le Parc de la Mairie au bassin des Molinets, bande actuellement utilisée à tort par le riverain et par la Mairie de Margency.

### **Question 3 : fonctionnement de la commission scolaire posée par Fabien Bosc**

La commission scolaire a été convoquée pour la dernière fois le 2 décembre 2014 (références mise en place des NAP. Depuis, les décisions sur les NAP pour l'année 2015 ont été entérinées sans discussion en commission scolaire et sans discussion en conseil municipal (seule une question a été posée par Isabelle Corneloup sur le sujet le 23 mars 2015). De même, la première approche concernant le « conseil municipal des jeunes » n'a fait l'objet d'aucune information ni en commission scolaire et ni en conseil municipal. Pourtant, évidemment des questions se posent, notamment en terme de mise à jour des règlements et de budgets.

Pouvez-vous nous préciser quand la commission scolaire devrait se réunir pour traiter de ces sujets ?

### **Réponse :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Christine EHRMANN, Maire adjoint délégué aux affaires scolaires et périscolaires.

Conformément au PEDT déposé et accepté, les décisions concernant les NAP sont entérinées par le COPIL qui est le seul légitime pour prendre toutes décisions et modifications concernant les NAP.

Pour rappel, le COPIL est composé de l'ensemble de la communauté éducative (représentants des parents, 2 directrices, représentante des atsem, représentant des encadrants Nap, directrice Marcyens, inspecteur de circonscription) ainsi que du Comité de suivi NAP mairie (Adjointe, DGS, Secrétaire)

Le changement d'horaires des NAP a été proposé lors du COPIL du 9 février, voté lors des Conseils d'Ecole maternelle et élémentaire du deuxième trimestre et validé par le COPIL du 9 mars. Le conseil municipal a été informé le 23 mars en répondant à la question de Mme Corneloup.

### **Groupe « Margency AVENIR »**

Monsieur, le Maire, votre projet Nexity, n'est probablement qu'une parodie de transparence et de concertation. Sinon pourquoi les Margencéens et Margencéennes n'ont-ils pas connaissance des faits importants :

**1. C'est un élément très consensuel. Pourquoi n'imposez-vous pas une construction 100% R+1+Combles ?**

### **Réponse :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean Bernard LASMARRIGUES, Maire-Adjoint délégué à la politique de la Ville, Sécurité des bâtiments, Urbanisme, Voirie, Dossiers juridiques.

Comme cela a été expliqué en Commission de la Politique de la Ville et en réunions publiques, parce que l'équilibre financier du projet impose de produire 2 500 m<sup>2</sup> de surface constructible.

**2. Quand comptez-vous porter à la connaissance des Margenceens et des Margenceennes le cahier des charges qui doit être adjoint au compromis de vente ? Avant ou après la signature ? Si avant, combien de temps avant ? 1 jour, 1 mois ? Êtes-vous assuré de sa valeur juridique ? Pouvez-vous nous communiquer la liste exhaustive des recommandations du cabinet CAUE95 ?**

**Réponse :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Nathalie ELIMAS, Maire- Adjoint délégué à l'information, communication et patrimoine.

Cela fait 6 questions. La mise à disposition de documents destinés aux membres du Conseil Municipal est faite sur demande de leur part. La communication avec les Margencéens est élaborée par l'Adjointe en charge de la Communication. Pour ce projet particulier, l'équipe majoritaire a choisi de communiquer par l'intermédiaire de réunions générales ou de quartier (3 pour le projet concerné). Encore faut-il assister à ces réunions pour être informé.

**3. Comment comptez-vous mettre en œuvre votre stratégie "GLOBALE" ? Qu'avez vous prévu pour accompagner la mixité sociale, la quarantaine d'enfants et d'adolescents supplémentaires, la persistance de la carence ? Le projet Nexity ne serait-il pas l'arbre qui cache la forêt ?**

**Réponse :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean Bernard LASMARRIGUES, Maire-Adjoint délégué à la politique de la Ville, Sécurité des bâtiments, Urbanisme, Voirie, Dossiers juridiques.

Cela fait au moins 3 questions. Lors d'une rencontre avec le Préfet le 9 juin dernier, plusieurs communes dont MARGENCY ont interpellé M. LEFORT, Adjoint au Directeur Départemental des Territoires, sur la nécessité de construire (entre autres) des écoles pour accompagner l'arrivée de logements supplémentaires. Dans le contexte de forte diminution de leurs subventions, les communes présentes ont posé la question du financement de ces équipements. M. LEFORT a répondu que des réflexions étaient menées actuellement sur ce point particulier.

La carence de MARGENCY ne persistera que si la Commune ne livre pas le contingent de Logements Sociaux qu'elle doit livrer pendant la période triennale 2014-2016. L'équipe majoritaire s'emploie à faciliter des projets pour démarrer les 44 logements qui permettront à la ville de sortir de la situation de carence.

Bien qu'ayant prévu une bande de terrain entre le trottoir et la façade de NEXITY pour améliorer la visibilité de l'ancienne Mairie et éviter que les passants aient une vue directe dans les appartements du rez de chaussée, il ne semble pas possible de planter un arbre dans cette bande de terrain et il n'y aura donc malheureusement pas à MARGENCY d'arbre pour cacher la forêt NEXITY.

Avant de clore le conseil municipal, Monsieur le Maire souhaite donner deux informations.  
Don pour le Népal : Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie Claude PECHENA, conseiller municipal délégué aux affaires sociales, petite enfance, CCAS et commission logements. Elle explique qu'il y a une quinzaine de jours le CCAS de Margency a délibéré pour verser la somme de 1000 euros à la Fondation de France. Les dons récoltés dans l'urne mise à disposition en mairie ont été versés à la Fondation de France.

Madame Christine EHRMANN dit que la Caisse des Ecoles a également fait un don de 300 euros à la Fondation de France.

Monsieur le Maire précise que pour le moment le conseil municipal du jeudi 9 juillet est maintenu et que celui du mois de septembre est reporté au 24.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21H18.

Le Maire  
Christian RENAULT



Le secrétaire de séance  
Jean Bernard LASMARRIGUES

